



Valérie OPPELT

Députée de Nantes

Rapport

Atelier sur l'Après Grand Débat National

*Lundi 3 juin 2019
Nantes*

Table des matières

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| INTRODUCTION | 3 |
| PARTICIPATION | 4 |
| I. Les maisons « France services » : quels services publics de proximité ? | 5 |
| A. Constat | |
| B. Réponse du Président de la République et du gouvernement | |
| C. Propositions | |
| II. L'emploi : quelles solutions pour les emplois non pourvus ? | 8 |
| A. Mobilisation nationale et territoriale pour l'emploi et les transitions écologiques | |
| B. Constat | |
| C. Propositions | |
| III. La transition écologique au quotidien : quelles solutions pour demain ? | 14 |
| A. Constat | |
| B. Propositions | |
| CONCLUSION | 17 |

INTRODUCTION

À la fin de l'année 2018, une colère profonde a grondé dans toute la France. Le mouvement des Gilets Jaunes a révélé des vérités qu'il fallait entendre. Le président de la République et le Gouvernement ont alors décidé de mettre en place un Grand Débat National pour que l'ensemble de nos concitoyennes et de nos concitoyens s'expriment, échangent et soient entendus par la classe politique dans son ensemble.

Après avoir organisé le premier Grand débat en France le 14 janvier 2019, et coorganisé un second avec les députés Sarah El Haïry et Mounir Belhamiti, en présence du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy, j'ai la volonté de poursuivre la démarche participative engagée sur le terrain à Nantes.

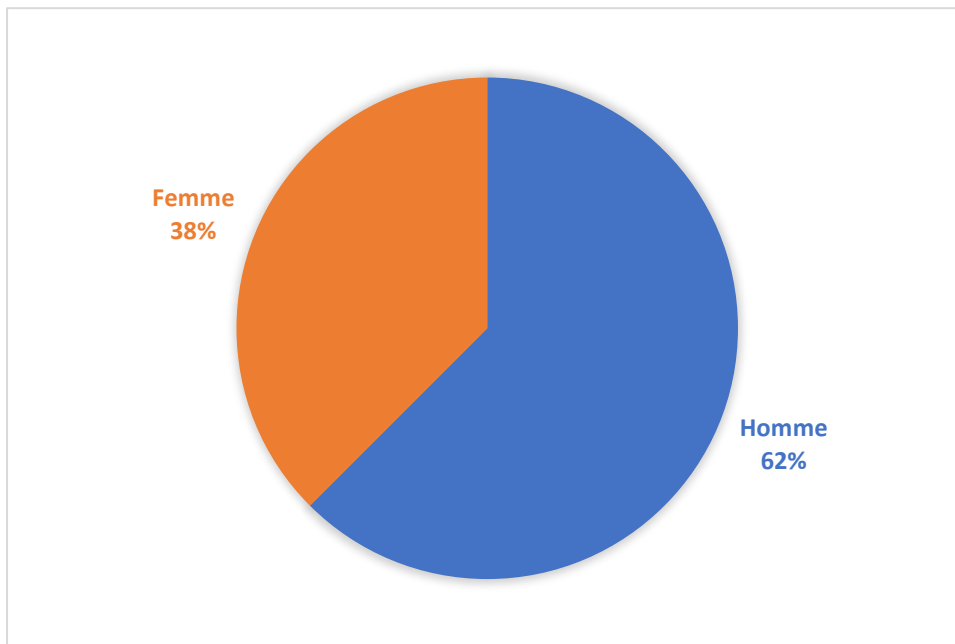
Lors de sa conférence de presse organisée à l'Élysée, le 25 avril 2019, le président de la République a présenté les orientations retenues pour répondre aux Françaises et aux Français qui réclament plus de justice sociale, plus de pouvoir d'achat, et plus d'écologie.

Pour donner une suite à toutes cette énergie déployée, à ces attentes et ces demandes répertoriées dans la synthèse générale écrite à la fin du Grand Débat National, j'ai souhaité organiser un nouvel atelier citoyen intitulé « *L'Après Grand Débat* » pour réfléchir et faire émerger des propositions sur trois thématiques particulières :

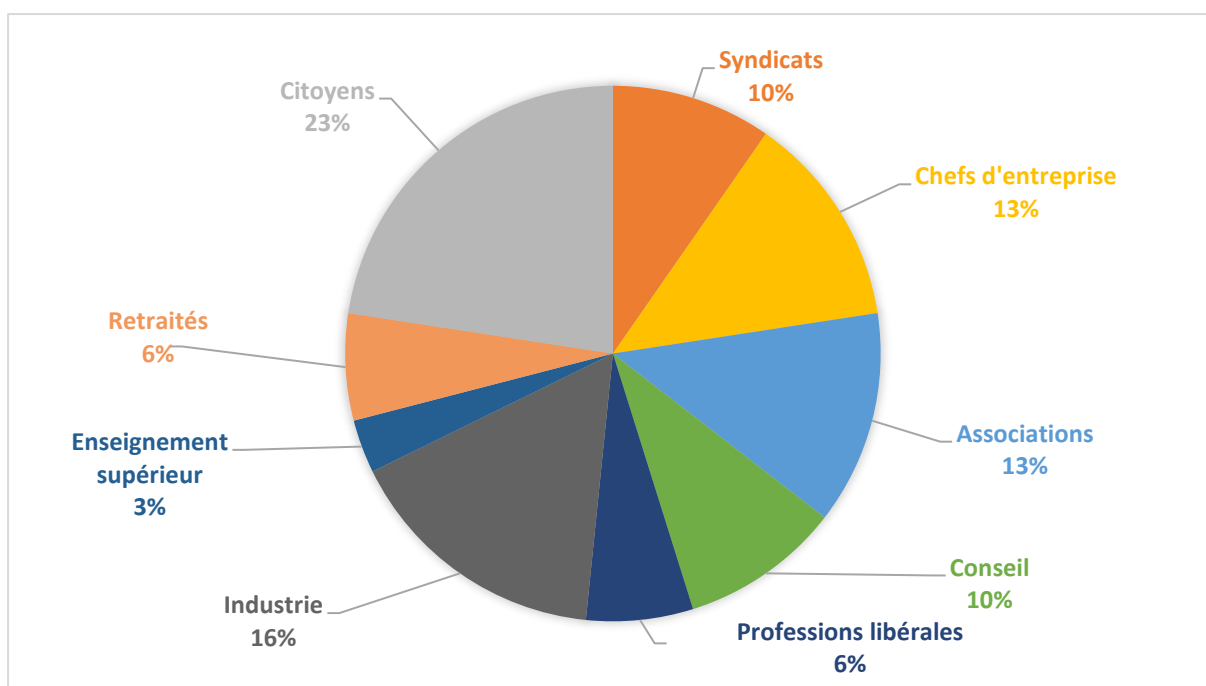
- Les maisons « France Services » ;
- les emplois non pourvus ;
- La transition écologique au quotidien.

PARTICIPATION

- Répartition des participants selon le genre



- Répartition des participants selon leur secteur d'activité



I. Les maisons « France services » : quels services publics de proximité ?

A. Constat

En France, les maisons de services au public connaissent déjà une longue histoire.

Le label Relais Services Publics a été créé en 2006 pour répondre au besoin de proximité des services publics trop éloignés des citoyens. En 2015, le Comité interministériel aux ruralités veut garantir à tous l'égalité d'accès aux services, et défend la mesure suivante : « 1000 maisons de services au public pour mieux rendre service ».

Le Gouvernement décide alors, avec les opérateurs, d'accélérer le plan de déploiement des maisons de services au public sur l'ensemble du territoire, grâce notamment à un partenariat avec La Poste.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), définit les maisons de services au public dans son article 100. Celles-ci ont pour objet « d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les publics. Elles peuvent rassembler des services publics relevant de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, d'organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public ainsi que les services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population ».

La marque « maison de services au public », déposée pour le compte du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), est octroyée par le Préfet de département sur la base d'un cahier des charges. Ces maisons sont financées avec des aides de l'État et grâce à un fonds national alimenté par Pôle Emploi, la Caisse nationale d'allocations familiales, la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, Gaz réseau distribution France (GRDF), et le Groupe La Poste.

En février 2019, 1 676 maisons de services au public sont ouvertes ou en cours d'ouverture. Mais dans les faits, elles manquent cruellement de notoriété.

B. Réponse du Président de la République et du gouvernement

L'une des réponses données par le Président de la République Emmanuel Macron à la crise des « Gilets Jaunes » a consisté à annoncer la mise en place de maisons France services dans chaque canton.

L'objectif que se donne le gouvernement est de créer 500 maisons d'ici 2022, en sus des maisons de services au public qui existent déjà, pour mailler le territoire, homogénéiser l'ensemble de ces maisons, proposer un panier de services communs et renforcer le réseau des maisons mobiles déjà en place.

Il est proposé qu'en plus des dix services publics mis à disposition (caisses d'allocations familiales, caisse nationale d'assurance vieillesse, caisse nationale d'assurance maladie, mutualité sociale agricole, Pôle emploi, ministères de l'Intérieur, de la Justice, du Travail, et des Finances publiques et La Poste), des opérateurs privés tels que la SNCF ou des banques intègrent les maisons France services et que toute collectivité locale propose un ou des services relevant de sa compétence.

Un label France services sera attribué par le gouvernement dès le mois de septembre 2019 pour l'ensemble des structures qui rempliront des conditions déterminées sachant que la priorité consistera à labelliser un maximum de ces maisons dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la ville.

C. Propositions

• Services Publics et privés / chambres consulaires

Outre les services publics déjà prévus et intégrés aux maisons France services, un intérêt particulier émerge pour laisser une place à des opérateurs privés comme Enedis et la SNCF et associer également les banquiers et les avocats.

Les chambres consulaires (chambres de l'agriculture, chambres de métiers et de l'artisanat, chambres de commerce et d'industrie) semblent également légitimes pour avoir une place au sein de ces maisons afin de tenir une antenne et pouvoir répondre aux besoins des personnes qu'elles représentent, les orienter dans leur recherche et participer au développement du territoire.

La téléconsultation à l'instar de ce qui existe dans le domaine de la santé est plébiscitée.

• Accueil, formation des agents, confidentialité

Les agents volontaires pour accueillir le public doivent être formés pour aider les personnes dans leur démarche et pour leur apprendre les bons gestes (notamment sur internet).

Afin d'optimiser la qualité des services proposés, il est intéressant de redéployer des fonctionnaires de l'administration fiscale (trésoreries) comme cela est prévu par les services du ministère de l'Action et des comptes publics.

Un système de visio-conférence serait utile pour aider les gens qui ne peuvent se déplacer facilement (handicap, horaires de travail...).

Les usagers devront pouvoir accéder à ces maisons en dehors de leurs horaires de travail. De larges périodes d'ouverture sont donc attendues (tôt le matin et tard le soir).

La confidentialité des échanges doit être absolument préservée ; les personnes recrutées ne devront pas être soumises à un objectif de rentabilité commerciale ou financière.

- **Lieux**

Il semble important de garder un accueil physique, que ce soit au sein des bureaux de Poste, dans les mairies et les mairies de quartier, ou dans un lieu défini au cœur d'un établissement public de coopération intercommunale.

La possibilité d'implanter une maison chez un commerçant (ex : buraliste) ne semble pas poser de problème si ce commerce n'est pas trop exigü.

Accessibilité et mobilité : Si l'échelon est le canton, ou le bassin d'emplois, il faut penser le problème d'accès à ces maisons France services avec pourquoi pas la mise en place régulière de navettes gratuites.

- **Financement**

Il faut penser le modèle économique de ces maisons et savoir placer le curseur au bon endroit entre la qualité de l'offre et son coût. Les maisons France services doivent être incorporées dans ce qui existe déjà et ne doivent pas devenir une structure supplémentaire.

Actuellement, les maisons de services au public souffrent d'un financement insuffisant. Il faudra donc s'assurer que le financement prévu pour développer les maisons France services soit à la hauteur des attentes.

Offrir une réduction d'impôts en contrepartie d'un don réalisé en faveur de ces maisons, sur le modèle qui existe déjà pour les dons au patrimoine, pourrait être un moyen d'augmenter le budget dédié à ces maisons afin d'améliorer la qualité de ces dernières.

Pourquoi ne pas imposer aux opérateurs privés de financer une part de ces maisons France services au titre de la solidarité territoriale (entre citoyens et ruraux) ?

- **Expérimentations**

Enfin, il serait opportun de lancer des expérimentations sur des territoires différents afin d'être en capacité de proposer des maisons France services adaptées aux spécificités et problématiques locales. Des retours d'expériences pourraient chaque année être collectés afin de proposer des maisons évolutives et en lien avec les attentes profondes des Françaises et des Français.

II. Les offres d'emplois non pourvues

A. Mobilisation nationale et territoriale pour l'emploi et les transitions écologiques

Une mobilisation nationale et territoriale pour l'emploi et les transitions écologiques et numériques a été lancée par le Premier ministre le 6 mai 2019. À cette occasion, il a rappelé qu'il fallait la mobilisation de tous pour agir contre les angles-morts des politiques publiques, pour dépasser les clivages et trouver ensemble « la solution concrète et pratique à un problème concret et pratique ».

Six sujets, définis dans une circulaire du 16 mai 2019, ont été abordés dont les offres d'emplois non pourvues (mais également l'accompagnement des demandes d'entrée en apprentissage, les freins à la reprise d'un emploi, l'accompagnement des territoires pour réussir les transitions, la transition écologique au quotidien, et la rénovation thermique ou énergétique).

Pour chacun de ces sujets, des lois ont été votées et beaucoup d'outils et de financements existent déjà. Mais il faut aller plus loin avec les acteurs du territoire qui savent mieux que quiconque développer ce qui marche et corriger ce qui ne marche pas.

En Pays de la Loire, le préfet de région a lancé cette mobilisation le 28 mai 2019. Il a été décidé qu'en plus des contributions écrites, les sujets de cette mobilisation seraient inscrits à l'ordre du jour de toutes les réunions des commissions et des comités qui se sont tenus pendant le mois de juin.

À la demande du Premier ministre, une réunion de synthèse était prévue le 12 juillet 2019, afin de rendre compte aux contributeurs du travail réalisé. Une synthèse définitive sera transmise dans la foulée.

B. Constat

S'agissant de l'emploi, la politique menée jusqu'à présent commence à porter ses fruits : 500 000 emplois ont été créés en deux ans, le chômage est en recul avec un taux au plus bas depuis dix ans, et le pouvoir d'achat connaît une forte hausse depuis 2007 (+ 850 euros par ménage français en 2019 en moyenne).

L'ambition annoncée par le Président de la République est de bâtir un pacte productif permettant de viser le plein emploi pour 2025. Mais pour y arriver, il reste encore à se mobiliser sur un certain nombre de questions.

Ainsi, la question des emplois non pourvus est importante et a fait l'objet d'échanges animés lors de l'atelier citoyen nantais. Il se trouve que des chefs d'entreprises présents ont indiqué que cette question se pose de plus en plus, tous les jours et pour tous les postes. Ils soulignent l'intérêt non caché d'un certain nombre de salariés à choisir la précarité de l'emploi

en optant pour des contrats courts afin d'être libres de leur destin. Le contrat à durée indéterminée n'est pas forcément considéré comme une chance pour tous contrairement à ce que l'on pourrait imaginer.

Par ailleurs, des référents d'associations côtoyant notamment des jeunes de quartiers soulignent les manques de compréhension qui peuvent exister entre le (jeune) salarié et l'employeur. Les repères des uns divergent avec ceux des autres, le management parfois « patriarcal » manque de souplesse et s'avère mal adapté pour intégrer des populations éloignées du monde du travail, issues de l'immigration, ou issues d'autres traditions, sans bagages éducatifs solides, et ne connaissant pas les codes sociaux du territoire où ils vivent.

C. Propositions

● Améliorer les relations entre employeurs, demandeurs d'emploi/salariés et services d'aides (Pôle emploi, associations, ...)

Pour améliorer la communication entre les employeurs, les salariés ou demandeurs d'emploi sans oublier les associations, Pôle emploi et tous les services dédiés à l'emploi, la création d'une « plateforme d'entrée numérique unique pour l'emploi » semble être une solution. Celle-ci permettrait à l'ensemble des acteurs d'avoir accès facilement et rapidement à toutes les informations utiles non seulement pour trouver un emploi, un collaborateur, une aide spécifique, mais aussi pour connaître les spécificités de chaque métier, et les choses essentielles à savoir pour s'intégrer au mieux grâce au travail.

Cette plateforme permettrait de trouver une panoplie d'informations essentielles : promotion de l'apprentissage, liste des profils, liste des associations liées à l'emploi, à l'intégration et à l'inclusion, calendrier des événements innovants (job dating, salons virtuels, etc.).

● Améliorer le sourcing

L'une des clés pour améliorer le recrutement et répondre efficacement à la problématique des offres d'emploi non pourvues réside dans l'amélioration du sourcing. Les chambres consulaires accompagnent les entreprises et peuvent les conseiller en termes de ressources humaines. Cet accompagnement doit faire l'objet d'une communication plus efficace.

Les questions liées à l'orientation, à l'insertion et à la formation professionnelle sont essentielles et doivent être étudiées scrupuleusement dans l'optique de mettre en place un sourcing adapté spécifiquement à chaque entreprise pour trouver le bon candidat, celui qui restera à son poste.

● Promotion et élargissement des métiers en tension

Il faut accentuer la promotion des métiers en tension en généralisant les temps de communication dédiés aux secteurs en tension.

Un élargissement de la définition de ces métiers dits en tension semble opportun au regard des implications sur le plan local pour améliorer l'emploi des migrants et plus généralement développer les emplois de proximité.

Un rapport de Valérie Oppelt, écrit suite à un atelier sur *l'intégration des migrants par le travail* organisé à Nantes le 22 octobre 2018, évoque plusieurs pistes pour améliorer l'accompagnement individuel des personnes migrantes et faciliter l'accès à l'emploi, faciliter l'accès à la formation et à l'apprentissage, améliorer les conditions de vie des migrants et simplifier les procédures administratives.

● Améliorer l'image du « patron » - relation éducation / entreprise

Le chef d'entreprise, n'a pas une image toujours favorable (cf. « le patron ») ce qui peut participer au manque d'intérêt à répondre à certaines offres d'emploi.

Pour améliorer cette image, il faut favoriser les échanges entre le milieu entrepreneurial et le monde de l'éducation.

Dans cette optique, l'État a mis en place un système d'annonces de stages via le site internet *monstagedetroisieme.fr* pour aider les élèves de 3e situés en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+) à trouver un stage en entreprise. Les entreprises et les administrations sont encouragées à déposer sur cette plateforme leurs offres de stages.

En outre, la venue des acteurs du monde économique au sein des collèges et des lycées doit être encouragée afin que les élèves et les professeurs interagissent directement avec les chefs d'entreprises et les salariés. La découverte de nouveaux métiers, l'ouverture sur des perspectives entrepreneuriales et la confrontation d'univers différents en dépendent.

Des dispositifs à l'échelon local comme les « Comités locaux éducation-économie » existent mais ne sont pas suffisamment connus. Les CLEE sont des outils de liaison entre les entreprises, les établissements scolaires et les acteurs économiques de proximité. Ils ont vocation à accentuer la visibilité des échanges entre l'École et le monde économique, à assurer et structurer les actions en s'appuyant sur les dispositifs existants sur le territoire.

Enfin, mettre en place des enseignements dès le collège pour découvrir et mieux appréhender le monde de l'entreprise est une forte demande. L'Éducation nationale a un rôle majeur en la matière. Des cours sur l'entreprise devraient pouvoir faire l'objet d'options spécifiques au lycée.

FOCUS

Association la Place des métiers

L'association la Place des métiers met en place des actions, en lien avec les collèges et les lycées de Loire-Atlantique principalement, de mise en relation du monde de l'éducation avec le monde économique. Dans toutes les actions menées, les entreprises partenaires font participer leurs salariés et elles impliquent toute la communauté éducative. Parents,

enseignants, élèves, associations et entreprises interagissent pour mieux se connaître et se faire connaître.

Malgré l'existence de milliers de films sur les métiers déjà disponibles en ligne, le public visé n'est pas atteint et ignore la majorité des informations fournies de cette manière. Face à ce constat, l'association la Place des métiers a développé une pédagogie innovante à l'adresse de tous les publics pour les amener à aiguiser leur curiosité pour découvrir les métiers.

En sélectionnant des critères précis qui allient à la fois l'incarnation, une histoire de vie, un parcours, une immersion dans l'environnement professionnel, une chaîne YouTube des Playlists de métiers a été imaginée et est mise à disposition avec plus de 2 000 vidéos.

Lien : <http://www.nathalie-pinson.fr/>

● Revoir les procédés de recrutement

Les corps intermédiaires sont à la disposition des chefs d'entreprise, des artisans, des commerçants pour repenser les critères et les modes de recrutement. Il faut le faire savoir.

Par exemple, la Chambre des métiers et de l'artisanat constate qu'une grande partie des emplois non pourvus sont dus à des problèmes d'orientation, de formation et de sourcing. Pour recruter efficacement, il est nécessaire d'adopter une démarche proactive afin d'aller chercher des candidats véritablement intéressés par l'offre d'emploi. Il faut dépasser les modes de recrutement traditionnels passifs.

Privilégier les rencontres directes entre candidats et collaborateurs de l'entreprise est essentiel. Dans cette perspective, les invitations à des petits déjeuners, ou à des jobs dating sont appréciés. Globalement, tout moyen mettant l'accent sur le relationnel et sur la mise en lumière du savoir-être du candidat doit être appuyé.

Parallèlement, l'apprentissage, pour la mise en valeur duquel un certain nombre de dispositions législatives et réglementaires ont été récemment adoptées, doit absolument continuer à bénéficier d'une promotion particulière. Les apprentis sont une richesse pour notre société est une source importante pour les métiers d'aujourd'hui et de demain.

● Accompagnement du demandeur d'emploi et du chef d'entreprise

L'accompagnement du demandeur d'emploi, du salarié et du chef d'entreprise lors du recrutement, de la reconversion ou du départ d'un collaborateur est essentiel.

Les instances existent (Pôle emploi, CMA, CCI ...), mais elles ne sont pas suffisamment adaptées aux réels besoins des personnes. La plupart des gens demandent que l'instance qui les accompagne, comme Pôle emploi, soit dotée de services capables de résoudre les problèmes de mobilité, de logement, de garde d'enfants, et capables de répondre aux questions liées à la vie quotidienne afin de débloquer des situations personnelles empêchant d'accéder au travail.

● Idées simples pour répondre aux chômeurs les plus éloignés du monde du travail

En Pays de la Loire, le taux de chômage atteint 7,2 % de la population active, soit le plus faible taux de l'ensemble des régions de France, ex-aequo avec la Bretagne (source Insee avril 2019). Malgré ces bons chiffres, de nombreuses personnes restent éloignées de l'emploi en Loire-Atlantique.

Une proposition émerge des discussions autour des tables, celle d'introduire des heures de « travail citoyen » sur le modèle des agents qui protègent le passage des piétons à la sortie des écoles. Pourquoi ne pas réintroduire toutes sortes de « petits boulots » d'antan qui ne requiert aucun diplôme mais qui permettent de garder un pied dans la société ?

FOCUS

Fondation Break Poverty

La Break Poverty Foundation est un fonds de dotation, créé par des chefs d'entreprise, qui vise à lutter contre le déterminisme social qui condamne les jeunes à la pauvreté.

L'objectif est de lutter contre la pauvreté des jeunes à travers trois domaines d'action : soutenir la petite enfance, lutter contre le décrochage scolaire, favoriser l'accès au premier emploi.

Dans le cadre du Plan Pauvreté lancé par le Gouvernement en septembre 2018, la Fondation Break Poverty déploie actuellement un dispositif, la Dotation d'Action Territoriale (DAT), basé sur l'engagement des entreprises qui seules pourront permettre de lutter efficacement contre l'exclusion des jeunes.

Le rôle de Break Poverty est de sélectionner et proposer des projets « clés en main » aux entreprises et de réaliser le suivi de l'impact dans le temps afin de leur permettre de s'engager durablement contre la pauvreté des jeunes. La fondation recherche à ce titre des entreprises mécènes.

À Nantes, dans le cadre d'une expérimentation, 17 projets touchant 25 000 jeunes en 3 ans sur les 15 quartiers prioritaires de la ville de Nantes Métropole ont été sélectionnés. À ce titre, Break Poverty mobilise les entreprises locales.

Cette fondation a l'ambition de construire au niveau national les outils d'essaimage en vue d'un dispositif réglementaire à l'horizon 2020.

Contact : Valérie Daher - vdaher@breakpoverty.com

Lien : <https://breakpoverty.com/>

● Simplifier encore l'actionnariat des salariés

L'actionnariat salarié dans les sociétés à capitaux publics et l'actionnariat salarié dans les entreprises privées ont déjà fait l'objet de mesures de simplification dans la loi pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) promulguée le 22 mai 2019.

Pour exemple, l'actionnariat salarié dans les sociétés par actions simplifiées (SAS) connaît une contrainte de moins depuis le vote de la loi PACTE. Jusqu'alors, les offres d'actions aux salariés dans les SAS n'étaient possibles que pour un maximum de 149 salariés ou en exigeant un ticket minimal de 100 000 euros. Cette contrainte est levée.

Également, des mesures visant à clarifier, simplifier et favoriser les opérations dans le cadre des plans d'actionnariat salarié dans les sociétés à capitaux publics ont été adoptées dans la loi PACTE.

Pour autant, il ressort des échanges que les mesures prises vont dans le bon sens mais il reste une marge de simplification relativement conséquente qu'il ne faut pas ignorer.

- **Réduire les frais de notaires et les taxes prélevées par l'État lors de la vente d'une maison en cas de prise de poste à une distance supérieure à 250 km de son foyer.**

En effet, pour favoriser la mobilité et donc la reprise d'un travail au-delà de sa zone de confort géographique, il ne faut pas ignorer les contraintes budgétaires qui peuvent empêcher certaines familles de déménager pour répondre à une offre d'emploi. Par exemple, déménager de Tourcoing à Nantes n'est pas aisé au vu du prix quasi indécent de l'immobilier à Nantes et de la difficulté à vendre un bien immobilier dans le Nord.

Il est donc proposé d'abaisser les frais de notaires et les taxes prélevées par l'État sur les transactions immobilières en cas de mutation ou de prise de poste à une distance supérieure à 250 km de son foyer pour favoriser les déménagements et les prises de poste éloignées.

III. La transition écologique au quotidien

A. Constat

La transition écologique au quotidien fait partie de la mobilisation nationale et territoriale pour l'emploi et les transitions écologiques et numériques lancée le 6 mai 2019 par le Premier ministre.

Comment changer de dimension sur l'écologie du quotidien ? Le recyclage du plastique, la gestion des déchets ou l'accompagnement de l'économie circulaire doivent être encouragés et soutenus par l'ensemble des acteurs de la vie quotidienne.

Obtenir 50 % de produits bio, locaux et écologiques dans la restauration collective en 2022 est un objectif soutenu largement. Le développement des circuits courts et le développement de la bio-économie sont des axes majeurs qu'il faut développer.

B. Propositions

● **Standardiser le tri sélectif**

Une des grandes critiques qui ressort de l'atelier est le manque de standardisation des modalités de tris, d'une ville à l'autre, d'un quartier à l'autre.

L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) Pays de la Loire joue un rôle majeur dans la prévention et la gestion des déchets ménagers. L'objectif de cette agence est de favoriser la prise de conscience au sein des collectivités de la nécessité de développer un plan de sensibilisation pour traiter les déchets ménagers. Des bonnes pratiques permettant de diminuer les déchets, de lutter contre le gaspillage et de préserver les ressources sont proposées.

Déjà, la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) étend le champ de compétences des régions en matière de prévention et de gestion des déchets en définissant un plan régional unique. Ainsi, la création d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets et d'un schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET) est prévue.

Il faudrait pouvoir compléter ces dispositions en imposant pour chaque métropole ou au niveau régional un plan majeur de traitement des déchets accompagné d'un plan de standardisation par le haut des modalités de tris.

● Bourse aux déchets dans les entreprises

Il existe des initiatives locales (ex : Sud-Loire) permettant de géolocaliser les déchets des entreprises ayant accepté de relever le défi du recyclage.

Localement, la Chambre de commerce et d'industrie de Nantes Saint-Nazaire propose un dispositif dénommé ACTIF PARC pour développer les mutualisations inter-entreprises en identifiant des besoins. Plusieurs thèmes sont abordés par ACTIF PARC dont celui des matières premières et des déchets associés. Ainsi, la réutilisation des chutes de production, la réduction des gaspillages, la valorisation des déchets ou le développement d'activités nouvelles sont des activités largement encouragées au sein et entre les entreprises.

Toutes ces initiatives doivent être soutenues et encouragées.

● Initiatives locales et éducation environnementale

D'autres initiatives locales sont à promouvoir et à faire connaître. La méthanisation des déchets verts, le recyclage du textile, la réparabilité des appareils ou des équipements mécaniques, électriques et électroniques domestiques sont une source potentiellement gigantesque d'idées de laquelle des concepts innovants et durables doivent émerger.

Il ressort des échanges ce même besoin de mieux communiquer sur les enjeux liés aux changements de comportements pour favoriser la transition écologique au quotidien. Les collectivités locales, les corps intermédiaires, les élus, les associations doivent pleinement s'investir de cette mission.

Dans les Pays de la Loire, des labels tels qu'éco-défis ou des marques comme Répar'Acteurs soutenus notamment par l'ADEME et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat défendent des comportements éco-responsables et permettent à des petites entreprises ou des artisans de s'intégrer à leur échelle dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

De tels labels pourraient être considérés comme partie intégrante de la démarche RSE prévue par le législateur de manière à encourager les petits entrepreneurs et les artisans à adopter ces réflexes écologiques et à en faire une véritable marque au cœur de leur projet entrepreneurial (revoir les textes législatifs).

FOCUS

Projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

Le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, présenté en Conseil des ministres le 10 juillet 2019, va pouvoir répondre en partie aux préoccupations fortes des Français.

Ce projet de loi s'articule autour de quatre orientations :

- Stopper le gaspillage pour préserver nos ressources ;
- Mobiliser les industriels pour transformer nos modes de production ;
- Informer pour mieux consommer ;
- Améliorer la collecte des déchets pour lutter contre les dépôts sauvages.

Des mesures ambitieuses seront discutées au Parlement pour transformer notre système en profondeur. Ainsi, interdire de détruire des produits du quotidiens, ou des textiles invendus, favoriser la réparation et l'utilisation des pièces détachées, mieux gérer les déchets du bâtiment afin de stopper le gaspillage, ou lutter contre l'obsolescence programmée grâce à un indice de réparabilité et ainsi mieux consommer, seront certaines dispositions attendues afin de rendre notre société éco-responsable.

CONCLUSION

Je remercie vivement l'ensemble des participants à cet atelier citoyen pour la vivacité des échanges et la qualité des propositions.

L'Après Grand Débat National doit permettre d'effacer des peurs et de trouver des solutions aux problèmes soulevés tout au long du Grand Débat.

C'est avec une grande détermination que je souhaite porter auprès du Président de la République et du Gouvernement les idées et les propositions présentées lors de cette matinée de travail à Nantes et recueillies au sein de ce rapport.

Avec mes sincères salutations,

Valérie Oppelt
Députée de Nantes



Valérie OPPELT

Députée de Nantes

Permanence parlementaire
21 rue de Cornulier- 44000 Nantes
valerie.oppelt@assemblee-nationale.fr
02 40 89 36 01

Assemblée nationale
126 rue de l'Université - 75355 Paris 07 SP
valerie.oppelt@assemblee-nationale.fr
01 40 63 48 03